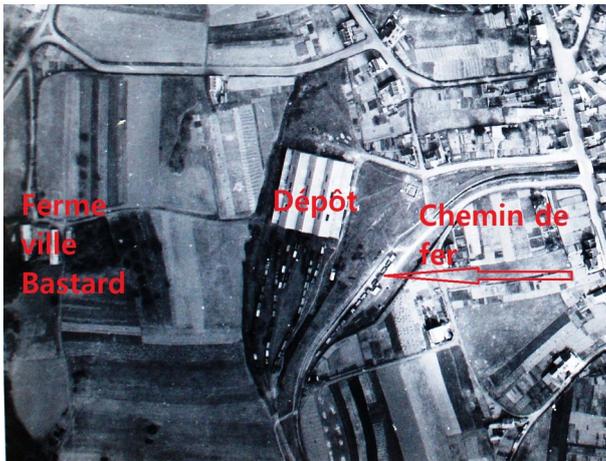


LOTISSEMENT PETITE GARE (Logis fleuris)

29 maisons

Situation



Cadastre



En 1952, le Groupement Patronal Industriel pour l'Accession à la Propriété (G. P. I. A. P.) a obtenu du département la cession gratuite de terrains situés à la gare de Cesson près du dépôt des chemins de fer des Côtes du Nord. Les services techniques de la mairie de Saint Brieuc ont apporté un précieux concours en réalisant les travaux de viabilité.



Mr Chalos brosse rapidement la création du groupement « Au début de 1951, quelques adhérents de l'Union patronale interprofessionnelle des industries des Côtes du Nord, estimèrent qu'il était du devoir du Patronat Français et du Patronat des Côtes-du-Nord en particulier, de faciliter à leur personnel, l'accession à la propriété, et ceci au prix, pour ces patrons d'un effort financier sérieux.

Il est du devoir de ceux que le sort a favorisés, et qui ont la charge d'âmes, je veux dire les patrons, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour changer cet état de choses ».

Ils le comprirent et fondèrent le G. P.I.A.P., devançant ainsi la décision gouvernementale, objet du décret du 9 août 1953, qui oblige tous les employeurs ayant plus de 10 employés, à verser 1% des salaires qu'ils paient, en faveur de la construction de logements, à destination des employés et ouvriers ».

Conditions d'attribution. Financement

La participation patronale prévue est de 400 000fr par maison. Elle est attribuée aux bénéficiaires à fond perdu et inconditionnellement, c'est à dire, qu'elle n'est nullement liée à l'emploi, et que, par conséquent, le bénéficiaire conserve l'entière

liberté de ses idées, faits et gestes, y compris le droit le plus absolu de changer d'employeur, si cela lui chaut, le lendemain même du jour où il est entré dans sa nouvelle demeure.

Ce bénéficiaire est bien entendu, le seul propriétaire de cette maison, dans le sens juridique du mot, comme il l'est, par acte authentique du terrain sur lequel celle-ci a été construite.



Les constructions s'élevaient à Cesson. C'est sur le terrain qui appartenait autrefois à la Régie des Chemins de fer départementaux que l'on a entrepris la construction de ces maisons. 10 maisons sont déjà sorties de terre et vont transformer complètement ce nouveau quartier de Cesson. (Photo « Télégramme »).

Après la première dotation de 400 000 Fr , ceux qui obtiennent par l'intermédiaire de la Caisse Départementale d'allocations familiales, un prêt de 300 000Fr remboursable en 12 ans sans intérêts , n'auront donc à verser chacun qu'une somme de 100 000Fr . Cette dernière somme peut être empruntée au Crédit Foncier de France, remboursable en 20 ans.

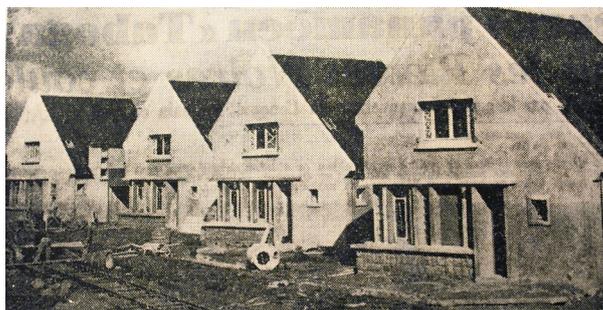
La Ville assure les travaux de terrassement , ainsi que la fourniture et la pose des bordures

de trottoirs et caniveaux en béton. Lorsque ces travaux sont effectués, la Ville pose les conduites d'eau (à l'exception des branchements particuliers qui sont à la charge des propriétaires), et la confection de la chaussée proprement dite.

Intérêt des employeurs.

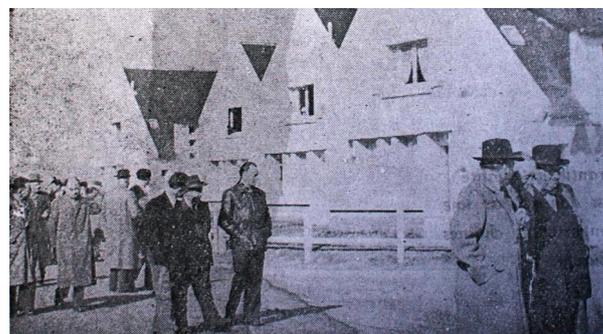
Les constructions garderont à notre province sa main d'oeuvre, facilitera l'implantation de nouvelles industries en décongestionnant la capitale. Il faut éviter l'émigration qui dirige la main-d'oeuvre sur les faubourgs de Paris. La Bretagne peut vivre sur elle-même, elle en a les moyens.

Travaux de finition



Ces constructions modernes sont un exemple pour leur goût incontestable. Elles n'attendent plus que les aménagements intérieurs pour recevoir leurs propriétaires . Les travaux seront réalisés par des entreprises.

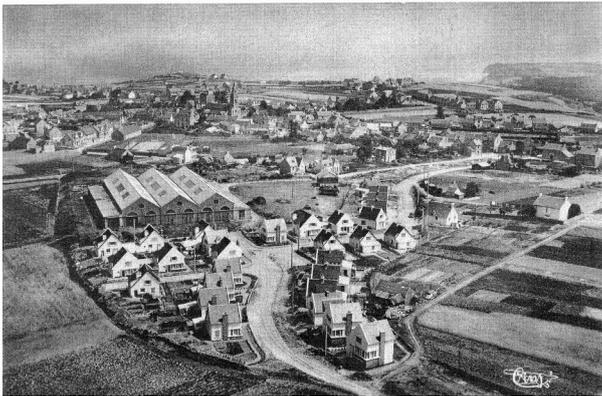
Visite



Un groupe de personnalités du monde patronal du département , se retrouvait à Cesson , pour participer à la visite de la nouvelle et coquette cité qui se dresse près du dépôt des chemins de fer départementaux.

Cette visite était organisée par le groupement patronal interprofessionnel à la propriété.

Ce groupement est présidé par M. J.F. Chalos, entouré de son bureau MM. Royer, vice-président ; Couquet, directeur général des usines Tanvez à Guingamp ; Lecoq, trésorier ; Boisseau , directeur des usines Chaffoteaux et Maury , assesseur . M. Vabre , préfet honoraire dirigeait cette viste qui réunissait un certain nombre de personnalités : MM. Victor Rault , maire de St Briec , Brilleaud , ancien maire ; Lorguilloux secrétaire général de la mairie ; Morvan , directeur des travaux de la ville ; de nombreux directeurs d'usines et des représentants des divers corps de métier ayant participé à l'érection de ce lotissement.



Jusqu'aux années 1970, le lotissement était entouré de champs cultivés par la ferme de la Ville Bastard située en contre-bas.

Les rails du chemin de fer des Côtes du Nord sont restés dans la route longtemps après la fin des travaux.

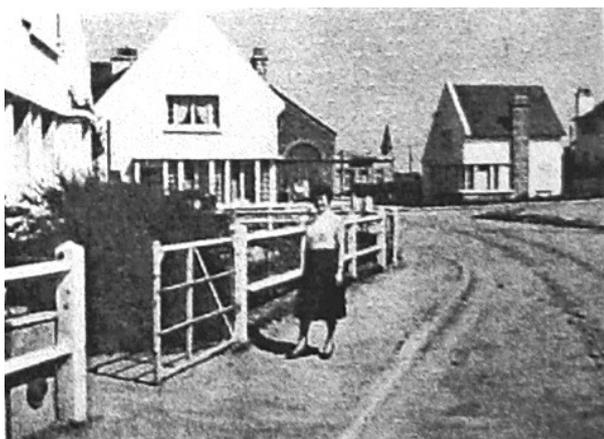
Les premiers arrivants



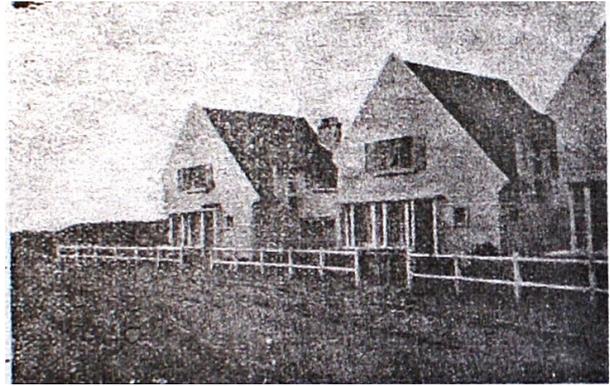
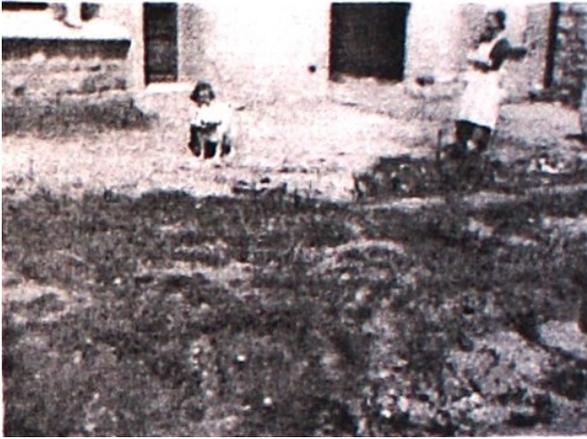
Dessinateur-projeteur aux établissements Chalos. Sportif aux barres paralleles à la Bretonne, actif dans diverses associations de Cesson.



Il s'est intéressé à l'histoire de Cesson. On lui doit les photos ci-dessous.



1954



Description d'une maison " F4"

Maison d'habitation construite en aggloméré sous couverture d'ardoises comprenant:

- au rez de chaussée, entrée, cuisine, séjour, salon, une chambre et water-closets.
- à l'étage, deux chambres et une salle d'eau.
- Garage et buanderie
- cour et jardin derrière

le tout sur un terrain de trois ares (300m²) aux termes d'un acte reçu par Me LOSTANLEN notaire à St Briec le 7 février 1952 approuvé par le Préfet le 7/2/1952. Le cahier des charges du lotissement a été transcrit aux Hypothèques le 8 mars 1952 volume 3078 n°40.

Différences avec une maison " F5 "

3 chambres en haut +salle d'eau.

Soubassement en pierres de taille + Cheminée

Photo 2025



